



Procès-Verbal de séance

Conseil Municipal du 5 juin 2026

Ordre du jour :

INTRODUCTION	2
Relevé des décisions municipales prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal depuis le dernier Conseil Municipal :.....	3
Affaire n°1 : Election des délégués titulaires et suppléants pour voter aux élections sénatoriales	4
Affaire n°2 : signature d'une convention d'adhésion aux Services de l'Agence Locale de l'Energie en vue de la réalisation d'un audit énergétique de l'Ecole Municipale	7
Affaire n°3 : Mise à jour des représentants de la Commune au SDEEG suite à la mise à jour des statuts de ce syndicat.....	9



INTRODUCTION

1. Vérification du Quorum pour l'ouverture de la séance à 17H02 :

Le Quorum nécessaire pour que la séance se tienne est de 10 conseillers physiquement présents (nombre entier immédiatement supérieur à la moitié des membres en exercice).

Madame la Maire procède donc à l'appel des Conseillers Municipaux pour s'assurer de la présence physique d'au moins 10 d'entre-eux :

AMBRY Daniel	Présent
BOUTANG Amandine	Présente
BOYE Jérôme	Présent
CAUQUIL Romain	A donné pouvoir à M. VERAL
CHIVALEY Abraham	Présent
DESCOTTE Jennifer	Présente
DONNEUX Stéphane	Présent
DUPEYRON Sophie	Présente
GUILLORIT LABUZAN Sonia	Présente
LANGLEST Margaux	A donné pouvoir à Mme BOUTANG
LARONDELLE Maxime	Présent
LEROY Vanessa	A donné pouvoir à M. LARONDELLE
LORGET Mélanie	A donné pouvoir à Mme PEDREIRA
MABILAT CERISE Céline	Présente
MARTIN Gaëtan	A donné pouvoir à M. CHIVALEY
PEDREIRA AFONSO Rose	Présente
RIZZO Jean-Michel	Présent
VERAL Yves	Présent
VERDIN Marius	A donné à Mme MABILAT CERISE

- Suite à l'appel, on dénombre :
 - 13 conseillers physiquement présents :
 - 6 conseillers excusés ayant donné pouvoirs,
 - 0 conseillers absents non excusés.

Le Quorum est donc atteint et la séance peut donc se tenir : il est à 17H03

1. Nomination du Secrétaire de Séance :

Céline MABILAT CERISE est nommée par l'assemblée Secrétaire de séance.

2. Signature du Procès-Verbal de la dernière séance.

Relevé des décisions municipales prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal depuis le dernier Conseil Municipal :

N° décision	Date	Objet	Intitulé	Montant €HT	Montant €TTC
2026/DM/023	30/04/2026	Cimetière	Délivrance d'une concession funéraire - BULARD/GUERIN	300,00 €	300,00 €
2026/DM/024	30/04/2026	marché public	DM Attribution du marché - abattage haie du stade devis n° DVJLD00062 - SARL DUCOURRET	12 400,00 €	15 280,00 €
2026/DM/025	04/05/2026	marché public	Signature contrat spectacle ACROCS PRODUCTIONS-ALMA SOLAR 27/06/2026	3 800,00 €	4 009,00 €
2026/DM/026	11/05/2026	marché public	Signature devis n° 00012256 - chariot tables Bellevue - PRODES	295,00 €	354,00 €
2026/DM/027	11/05/2026	marché public	Signature devis n° 5418760326 - table Bellevue - MOBeventPro	1 745,33 €	2 094,40 €
2026/DM/028	12/05/2026	marché public	Signature devis n°863178 - LATASTE fourniture école - LACOSTE	161,81 €	194,17 €
2026/DM/029	12/05/2026	marché public	Signature WC festivités - SEBACH	1 059,20 €	1 271,04 €
2026/DM/030	12/05/2026	marché public	Signature devis chemin de l'Andouat - grille de voirie - TMC	1 850,00 €	2 220,00 €
2026/DM/031	12/05/2026	marché public	Signature devis rue de la gare- travaux trottoirs - TMC	950,00 €	1 140,00 €
2026/DM/032	12/05/2026	marché public	DM Attribution du marché - ABS Formule B - SARL CADDEP	5 830,00 €	6 996,00 €
2026/DM/033	20/05/2026	marché public	Signature devis Combinaison - O'TAFF	68,20 €	81,84 €
2026/DM/034	20/05/2026	marché public	DM Attribution du marché - Plan de déplacement et étude de sécurité RD10 - LIGNES DE CONDUITE/AGORA-CITE	15 500,00 €	18 600,00 €
2026/DM/035	21/05/2026	marché public	Signature devis n°8170 - Elagueuse - MOTOCULTURE EVASION	622,63 €	747,16 €
2026/DM/036	21/05/2026	marché public	Signature devis n°1001215 - Autola-veuse - NOVALYS	2 493,62 €	2 992,34 €
2026/DM/037	21/05/2026	marché public	Signature devis n°S0410 - Panneau lumineux à LED solaire Esconac - ALI-NEA	2 900,00 €	3 480,00 €
2026/DM/038	22/05/2026	marché public	Signature devis MV_787 - foyer 78 câble aérien à reprendre - SDEEG	335,17 €	359,69 €
2026/DM/039	21/05/2026	marché public	Signature Devis n° D-2255 - Forfait destruction d'archives - ARCHIVES SOLUTIONS	300,00 €	360,00 €
2026/DM/040	21/05/2026	marché public	Signature Devis n° 26 - Animation 14 juillet - TELESAT33	1 250,00 €	1 500,00 €



Affaire n°1 : Election des délégués titulaires et suppléants pour voter aux élections sénatoriales

Annexes 1 : réglementation spécifique afférente à cette élection

Rapporteur : Madame La Maire

Dans la perspective de l'élection du collège électoral qui se tient ce **vendredi 5 juin 2026** et plus précisément de la désignation des délégués et suppléants ayant vocation à élire, le dimanche **27 septembre 2026**, les 6 sénateurs de Gironde, il convient d'élire au sein du Conseil Municipal les 5 délégués titulaires et leurs 3 suppléants.

L'ensemble de la réglementation spécifique à ce scrutin est annexé à la présente note. Toutefois, voici les éléments principaux à retenir.

Pour les Communes de plus de 1000 habitants, le mode de scrutin est à la **représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne**.

- **Vote simultané** : les délégués (ou délégués supplémentaires) et les suppléants sont élus simultanément sur une même liste paritaire (hommes/femmes) ;
- **Interdictions** : le panachage (remplacement d'un nom) et le vote préférentiel (modification de l'ordre de la liste) sont interdits. Les conseillers votent pour une seule liste bloquée ;
- **Proclamation** : les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste : les premiers sont délégués, les suivants sont suppléants.

Le dépôt des candidatures :

- **Dépôt auprès du maire** : les listes de candidats doivent être remises directement au **maire** ;
- **Délai de dépôt** : elles peuvent être déposées jusqu'à l'**ouverture du scrutin**, fixé le vendredi 5 juin 2026 ;
- **Modes exclus** : aucun autre mode de transmission (courrier, fax, mail) n'est autorisé ;
- **Candidature globale** : les candidats se présentent sur une liste unique pour les fonctions de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants ;

Composition de la liste :

→ Elle doit être **paritaire** (alternance obligatoire entre hommes et femmes) ;

→ Elle peut être complète ou incomplète ;

→ Elle doit obligatoirement comporter un **titre** et, pour chaque candidat, ses noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance, ainsi que l'ordre de présentation ;

Matérialisation : le dépôt peut simplement consister en la remise des bulletins de vote contenant toutes les mentions obligatoires.



Echanges :

Aucun.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Constitution du Bureau Electoral composé :
 - Du maire (ou son remplaçant), qui assure la présidence ;
 - Les deux assesseurs suivants les plus âgés de l'assemblée :
 - **Yves VERAL**
 - **Daniel AMBRY**
 - Les deux assesseurs suivants les plus jeunes de l'assemblée :
 - **Abraham CHIVALEY**
 - **Amandine BOUTANG**
 - Le Secrétaire de séance suivant : **Céline MABILAT CERISE**
- Enregistrer la liste unique de candidatures suivante « Rose PEDREIRA AFONSO » :

Délégués titulaires	
1	Rose PEDREIRA AFONSO
2	Gaëtan MARTIN
3	Vanessa LEROY
4	Stéphane DONNEUX
5	Amandine Boutang
Délégués suppléants	
1	Abraham CHIVALEY
2	Céline MABILAT CERISE
3	Yves Véral

- Vote de chaque conseiller à bulletin secret.



- Dépouillement et détermination du quotient électoral :
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
 - Bulletins blancs : 1
 - Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
 - Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 18
 - Majorité absolue des suffrages exprimés : 10
 - Quotient Electoral :
 - Titulaires : 3.6
 - Suppléants : 3
- Proclamation des résultats : la liste unique suivante est élue avec 18 voie soit la majorité des suffrages exprimés :

Délégués titulaires	
1	Rose PEDREIRA AFONSO
2	Gaëtan MARTIN
3	Vanessa LEROY
4	Stéphane DONNEUX
5	Amandine Boutang
Délégués suppléants	
1	Abraham CHIVALEY
2	Céline MABILAT CERISE
3	Yves Véral

- Acceptation du mandat par les personnes élues.
- Dresser le Procès-Verbal officiel.
- Afficher le PV et le transmettre immédiatement au Préfet.

Affaire n°2 : signature d'une convention d'adhésion aux Services de l'Agence Locale de l'Energie en vue de la réalisation d'un audit énergétique de l'Ecole Municipale

Annexe 2 : convention

Rapporteur : Stéphane DONNEUX

L'Ecole de Cambes est un bâtiment appartenant au domaine public de la Commune.

Celle-ci est composée de plusieurs entités immobilières d'âge hétéroclite, partant du bâtiment historique du début XXème siècle, à la salle Brémontier des années 1970, aux bâtiments de l'école maternelle des années 1980-90, jusqu'à la récente cantine scolaire datant de 2018.

Cet ensemble immobilier est à l'image de la démographie de la Commune qui n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2024, date où les effectifs ont alors entamé leur baisse. Ce phénomène est à l'image de la démographie nationale qui tend désormais vers un vieillissement global de la population et une baisse spécifique des tranches d'âges d'enfants du Primaire.

En parallèle, la question du confort thermique de ce bâtiment se pose, dans un contexte de dérèglement climatique où la fréquence des événements caniculaires s'accroît chaque année.

Face à ce double enjeu, il semble nécessaire de se questionner sur l'avenir de ce bâtiment dédié à l'accueil d'un service public régalien, à la seule charge de la Commune.

Pour ce faire, il est nécessaire en premier lieu de réaliser un audit énergétique de ce dernier.

L'Agence de l'Energie et du Climat de la Métropole bordelaise et de la Gironde, propose d'accompagner la Commune dans la réalisation de cet audit. Pour ce faire, il convient d'adhérer à cette association (frais d'adhésion couverts par la CDC), ainsi que de défrayer cette dernière des frais d'étude et conseil, par l'attribution d'une subvention de 1715€.



Echanges :

Aucun.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Valider l'adhésion pour une année de la Commune à l'Agence de l'Energie et du Climat de la Métropole bordelaise et de la Gironde.
- Faire réaliser un audit énergétique du groupe scolaire par les services de cette agence.
- Valider l'attribution d'une subvention de 1715€ à cette agence, en vue du défraiement de cet audit énergétique.
- Autoriser Mme La Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes.

Vote du Conseil Municipal :

Madame La Maire soumet le projet de délibération au vote :

- Nombre d'abstentions au vote : 0
- Nombre de votes « contre » : 0
- Nombre de votes « pour » : 19

La délibération est approuvée à :

☒ **L'unanimité.**

☐ **La Majorité**



Affaire n°3 : Mise à jour des représentants de la Commune au SDEEG suite à la mise à jour des statuts de ce syndicat

Annexe 3 : statuts du SDEEG mis à jour le 23 mars 2026

Rapporteur : Mme la Maire

Par délibération du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a élu ses représentants au sein des différents syndicats intercommunaux desquels la Commune est membre (SIEA, EPRCF33 et SDEEG).

Parmi ces syndicats, figure le SDEEG. Jusqu'alors les statuts de ce dernier prévoyaient que chaque Maire était membre de droit et qu'il revenait à chaque Conseil Municipal d'élire seulement un délégué suppléant.

Or, le 23 mars 2026, les statuts du SDEEG ont été modifiés et prévoient désormais que chaque Commune membre est représentée par :

- 2 délégués titulaires pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Electricité (CLE),
- 1 délégué titulaire pour siéger au comité syndical au titre des compétences optionnelles.

La Préfecture a saisi la Commune en date du 1^{er} juin pour lui demander de procéder à la mise à jour de ses représentants, comme le prévoient les nouveaux statuts du SDEEG mis à jour le 23 mars 2026.



Echanges :

Aucun.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Valider la mise à jour demandée par la Préfecture en vue que la Commune modifie ses représentants au sein du SDEEG, tel que prévu dans ses nouveaux statuts du 23 mars 2026.
- Désigner les représentants communaux suivants au **Syndicat Départemental Energie Environnement de la Gironde (SDEEG)** :

Commission Locale de l'Energie	
Représentant n°1	Rose Pedreira Afonso
Représentant n°2	Maxime Larondelle
Comité syndical	
Déléguée	Rose Pedreira Afonso

- Autoriser Mme La Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques afférentes.

Vote du Conseil Municipal :

Madame La Maire soumet le projet de délibération au vote :

- Nombre d'abstentions au vote : **0**
- Nombre de votes « contre » : **0**
- Nombre de votes « pour » : **19**

La délibération est approuvée à :

☒ **L'unanimité.**

☐ **La Majorité**

Clôture de la séance à 17H34

